

5.3.5.3 Rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2024/25 à M. Philippe Petitcolin, en sa qualité de Président du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 22-10-34 I et II du Code de commerce, les éléments de rémunération exposés ci-dessous versés au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2024/25 à M. Philippe Petitcolin, feront l'objet d'une résolution soumise au vote de l'assemblée générale 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024/25.

Rémunération fixe

Pour l'exercice 2024/25, la rémunération fixe totale de M. Philippe Petitcolin s'est élevée à 352 500 euros.

Avantages en nature

Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'une couverture santé et prévoyance couvrant les autres salariés du Groupe et le dirigeant mandataire social exécutif.

Une voiture de fonction est également mise à sa disposition correspondant à un avantage en nature d'environ 1 896 euros (valorisation comptable) par an.

Ratios de rémunération ^(a) et évolution comparée des rémunérations, des performances et des ratios

Les principes ayant servi à l'élaboration de ces ratios sont identiques à ceux décrits plus haut pour le Directeur Général.

	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
Périmètre France					
Rémunération moyenne des salariés	58 990	63 075	64 805	66 861	66 766
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	- 7 %	7 %	3 %	3 %	0 %
Rémunération médiane des salariés	51 304	53 000	54 283	56 489	57 725
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	1 %	3 %	2 %	4 %	2 %
Périmètre Monde					
Rémunération moyenne des salariés	-	-	53 553	55 133	53 991
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	-	-	-	3 %	- 2 %
Rémunération médiane des salariés	-	-	46 371	47 292	47 817
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	-	-	-	2 %	1 %
Rémunération du Président du Conseil, M. Philippe Petitcolin	-	-	-	-	383 021
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	-	-	-	-	NA
Ratio de rémunération comparé à la médiane des salariés (France)	-	-	-	-	7
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	-	-	-	-	NA
Ratio de rémunération comparé à la médiane des salariés (Monde)	-	-	-	-	8
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	-	-	-	-	NA
Ratio de rémunération comparé à la moyenne des salariés (France)	-	-	-	-	6
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	-	-	-	-	NA
Ratio de rémunération comparé à la moyenne des salariés (Monde)	-	-	-	-	7
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	-	-	-	-	NA
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT)	- 3 %	19 %	11 %	17 %	18 %

(a) Selon les lignes directrices de l'AFEP, la rémunération reprend les éléments versés ou attribués au cours de l'exercice et comprend :

- pour les dirigeants mandataires sociaux et les salariés : la rémunération fixe, les avantages en nature, la rémunération variable et la rémunération à long terme attribuée durant l'exercice en valorisation IFRS 2 ;
- pour les salariés (France) : la rémunération fixe, les avantages en nature, la rémunération variable (perçue au titre de l'exercice précédent), la rémunération à long terme attribuée durant l'exercice en valorisation IFRS 2, les autres primes individuelles,

l'intéressement et la participation et la rémunération au titre des heures supplémentaires. Salariés sous contrat permanent, à temps plein ;

- pour les salariés (Monde) : la rémunération fixe, la rémunération variable (perçue au titre de l'exercice précédent), la rémunération à long terme attribuée durant l'exercice en valorisation IFRS 2, l'intéressement et la participation (salariés à temps plein uniquement). Devises converties en euros selon taux de change arrêté à fin mars 2025. Salariés sous contrat permanent, à temps plein.